



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel : 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - [http : //www.snabf.org](http://www.snabf.org)

Union
syndicale
Solidaires

finances
Solidaires

Réseau : Tout va très bien... pourtant il faut que l'on vous dise...

En décembre, a eu lieu le dernier CCE du mandat, puisque les élections sociales qui renouvelleront l'ensemble des représentants du Personnel, se tiendront début 2011. Au cours de la séance, plusieurs questions ont été soulevées, touchant notamment aux activités du réseau. La Banque, toujours égale à elle-même, nous la joue sur l'air de « tout va très bien madame la marquise ».

Au SNABF Solidaires, nous sommes plutôt d'un naturel optimiste. Mais tout de même; sans vouloir être rabat joie, nous avons pointé devant nos dirigeants nombre de difficultés auxquelles se heurtent quotidiennement les agents du réseau.

Qu'il s'agisse du nouveau contrat de service public, des activités de caisse ou bien du surendettement, nous regrettons le manque de volontarisme de la Banque pour conforter et ancrer ses missions de service public dans le paysage institutionnel et économique français.

Petit retour en arrière donc, mais tellement d'actualité en ce début 2011.

Sur le projet de contrat de service public

À l'occasion du renouvellement du contrat de service public avec l'État, la Banque a réaffirmé que ce contrat doit structurer les activités du Réseau ne relevant pas de l'Euro système. Nous sommes tout à fait d'accord. Mais à la lecture du document, nous ne sentons pas de volonté réelle de conforter ces activités. Au contraire : **la nouvelle version du contrat de service public est encore plus « light » que la précédente.**

Certes, le contrat de service public est mieux ancré dans le temps, car il est désormais signé sans limite de validité et sera renouvelé par tacite reconduction. Actualisés et analysés chaque année, les indicateurs de suivi permettront de rendre compte de l'exécution du contrat au niveau départemental et régional, ainsi que pour l'ensemble du territoire.

Mais pour bien poser le cadre du nouveau contrat, il aurait pu être utilement rappelé que **la Banque de France exerce des missions de service public qui sont au cœur de la vie quotidienne et des préoccupations de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire.**

Et que cette contribution de la Banque pour une meilleure cohésion sociale et territoriale justifie pleinement sa présence permanente dans chacun des départements du territoire métropolitain.

Malheureusement, rien de tout cela n'est mentionné.

Surtout, le document manque de détermination et d'ambition pour toutes les activités du réseau qui sont passées en revue sans être mises en perspective, sans que leur potentiel et leur utilité, pourtant réels, soit évoqués.

Par ailleurs, nous nous sommes étonnés de ne plus voir figurer de mention concernant le surendettement et ses indicateurs, ni de mention sur la médiation du crédit. La Banque estime que les conventions financières qui régissent les relations entre la Banque et l'État en matière de gestion du surendettement, suffisent. Elles seront communiquées ultérieurement aux représentants du Personnel

Quant à la médiation du crédit, elle relève, selon la Banque, d'un accord de place. Cette activité, prolongée encore pour deux ans, ne doit pas être considérée comme une solution temporaire de gestion de la crise, elle doit bénéficier d'effectifs spécifiques, identifiés en tant que tels et formés à cet effet.

Nous jugerons donc sur pièces !

Sur le volet Ressources Humaines du projet de fermeture de la caisse du Havre

En premier lieu, le SNABF Solidaires remercie tous les collègues du Havre et de Rouen qui ont cessé le travail par solidarité avec les agents touchés par la fermeture de la caisse du Havre, lors de la séance extraordinaire du CHSCT du 4 novembre 2010.

Le combat de nos collègues et de leurs élus CE et CHSCT a porté ses fruits.

En effet, les réunions de la Commission du Personnel des 19 et 26 novembre ont fait évoluer favorablement la position de la Banque.

La majoration du nombre de postes de reclassement devrait permettre aux collègues le souhaitant, de rester sur place en intégrant le Service des Particuliers, tout en se formant au Havre.

Concernant les mesures sociales d'accompagnement, l'enveloppe pour la prise en charge des indemnités kilométriques sera doublée. Pour les agents qui envisagent de quitter la Banque, la DGRH n'a pas retenu la mesure de départ pour projet personnel, mais a proposé la possibilité de rupture conventionnelle. Nous avons noté que les agents pourront bénéficier de la même enveloppe que celle proposée précédemment dans le PSE, lors des fermetures de caisses en 2008-2009.

Par contre, nous avons revendiqué, sans succès, que le Service des Entreprises du Havre soit également renforcé. Il a perdu 2 agents et pourrait bénéficier de l'arrivée d'au moins un collègue du Service du Surendettement. Nous continuerons de porter cette demande.

Concernant les collègues ADS, la Banque n'a pas accédé à notre demande de création d'un poste supplémentaire d'ADS multi-activité au Havre ou à Rouen.

Le SNABF Solidaires a pris acte de ces mesures sociales pour les collègues du Havre.

Mais pendant plusieurs semaines, nous avons eu bien du mal à savoir qui était responsable du reclassement des agents. Sur le terrain, on nous expliquait que la DGRH imposait ses décisions, et au niveau de la DGRH, on nous assurait que les mesures étaient du ressort du directeur régional.

Nous avons perdu un temps précieux, pendant lequel l'inquiétude était forte chez nos collègues. En plus des séances régionales de CE et de CHSCT, plusieurs Commissions du Personnel et deux passages en CCE au niveau national ont été nécessaires pour réussir à obtenir des mesures acceptables.

La Banque a annoncé la création à la DGRH d'une cellule de reconversion pour accompagner, à l'avenir, les conséquences sociales des redéploiements d'activité pour les non cadres et les cadres. En espérant que ces redéploiements soient les moins nombreux possibles, cette cellule permettra peut-être de gagner en efficacité !

Sur le tri des billets

Plusieurs évolutions sont à prendre en considération, concernant l'avenir des caisses du réseau.

D'une part, le projet concernant **les nouveaux centres fiduciaires** avance. Le comité de Direction de la Banque sera consulté au printemps 2011 sur la conception générale des centres fiduciaires du futur. Un terrain de 2 hectares a été récemment acheté près de Lille, des pistes s'ébauchent pour Paris, tandis que les études se poursuivent pour Nice, Toulouse et le grand ouest (Nantes et Rennes) qui constitueraient les trois autres centres. Le premier centre à Lille, pourrait fonctionner début 2015.

Ce projet pose question dans la mesure où **nous ne savons pas**, et la Banque se garde d'avancer quoi que ce soit, **quelles seront les conséquences de la mise en œuvre des nouveaux centres sur l'implantation du réseau des caisses.**

D'autre part, il est en lien avec le projet **INTEROP** (informatisation de toute la chaîne de traitement des flux fiduciaires) qui doit moderniser et sécuriser les opérations de numéraire avec la clientèle institutionnelle par de nouvelles procédures et de nouveaux outils électroniques.

La démarche est acceptable dans la mesure où elle assure aussi une sécurité aux Personnels de caisse : levée de doute en cas de différence, réduction de manipulations de valeurs à découvert...

Mais pour qu'elle soit acceptée, il faut aussi prendre en compte le « vécu » des agents. Les progrès technologiques de sécurisation doivent s'accompagner d'amélioration des conditions de travail.

D'une part, les formations nécessaires devront se dérouler dans les meilleures conditions pour le Personnel. D'autre part, la Banque devra assurer de bonnes conditions de travail : postes ergonomiques, réductions des ports de charges, rotation des tâches, réduction du stress, prévention des TMS... **C'est loin d'être le cas aujourd'hui, y compris sur des sites récents.**

Enfin, les gains de temps éventuellement dégagés devront rester dans les unités pour desserrer des contraintes horaires ou bien être réemployés pour d'autres tâches au sein des caisses.

Ce nouvel équipement informatique des caisses du réseau ne doit pas conduire à une réduction des effectifs.

Par ailleurs, la Banque subit de plus en plus **les modifications imposées par les transporteurs de fonds en matière de circuit des billets.**

Le dernier exemple en date, celui de la fermeture de la caisse du Havre, pourrait se reproduire. La Banque considère qu'elle n'a pas de prise sur les décisions des sociétés de transport de fonds, et qu'elle ne peut que s'adapter en conséquence. Fait-elle vraiment beaucoup d'efforts sur ce point ?

Rappelons que pour nous, **la monnaie fiduciaire constitue un bien public dont il convient de garantir la qualité, la sécurité et la gratuité.**

Le tri des billets est une activité de service public qui doit rester au sein de la Banque de France, et dont pourtant celle-ci se désengage de plus en plus.

La Banque nous assure qu'elle conservera au moins 50% du traitement de la circulation fiduciaire (contre 80-90% aujourd'hui), mais elle favorise la reprise de l'activité par le secteur privé, au mépris de la qualité des billets en circulation.

Cette question est cruciale. Les contrôles chez les transporteurs de fonds devraient être plus nombreux et effectués en respectant strictement le caractère inopiné.

Sur la loi Lagarde et ses conséquences sur le surendettement

La nouvelle loi Lagarde a eu pour conséquence un afflux de dossiers dans les commissions de surendettement. Elle a également nécessité un gros travail sur l'applicatif informatique et de nombreux correctifs successifs, rendant le travail très laborieux dans les unités. La Banque a annoncé une nouvelle version majeure de l'application livrée début 2011.

Mais elle n'annonce **pas de renforcement des effectifs**, alors que les moyens humains restent chroniquement insuffisants, et que les CDD externes pris en renfort ne seront pas renouvelés.

Cela fait des années que la Banque nous parle de gains de productivité, et qu'elle nous annonce une accalmie du nombre de dossiers déposés.

Force est de constater qu'il n'en est rien. Le nombre de surendettés dans notre pays est (malheureusement) en constante augmentation, et la rigueur et les plans d'austérité qui s'annoncent ne feront qu'aggraver la situation dans les mois à venir.

Aujourd'hui, les objectifs sont atteints essentiellement grâce au professionnalisme et à la bonne volonté des agents!

Quand la Banque prendra-t-elle réellement la mesure des besoins ?

En 2011, résistons !

S'il est d'usage de formuler des vœux en ce début d'année, l'équipe de la Permanence du SNABF Solidaires souhaite que cette année apporte à chacune et à chacun d'entre vous réussite personnelle et professionnelle, bonheur et santé.

La crise économique n'est pas encore achevée ; elle provoque un chômage de masse et fragilise les salariés les plus vulnérables.

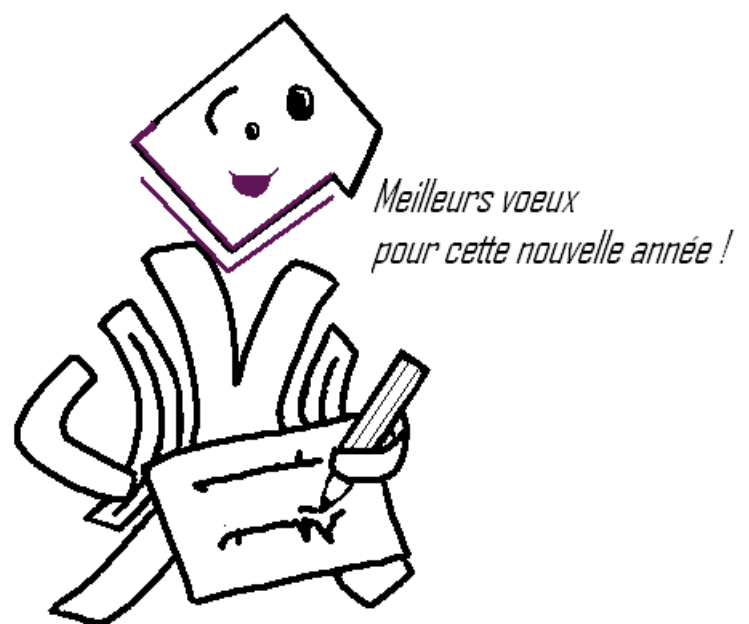
À la Banque aussi, rien ne sera plus comme avant. Nous avons certes obtenu dans la stratégie 2011 de notre entreprise, la prise en compte de la notion de bien être au travail, pour laquelle nous militons depuis de nombreuses années. Il nous faudra cependant poursuivre notre action syndicale pour le maintien d'une protection sociale de qualité pour tous et d'un régime de retraite ne donnant pas dans le futur la part belle aux assureurs privés. Les agents de la banque se sont fortement mobilisés en 2010 (en nombre et dans la durée) pour défendre notre système de retraite.

Nous défendrons toujours aussi fermement nos conditions de travail, nos rémunérations et la qualité de nos emplois avec un déroulement de carrière motivant et juste.

En dépit d'une conjoncture défavorable, nous devons garder espoir et ne pas renoncer. Nous aurons rapidement l'occasion d'agir ensemble pour peser sur les choix de nos dirigeants, notamment à l'ouverture prochaine du dossier de notre régime de retraite. Sur ce sujet, comme sur les autres grandes réformes en cours, nous comptons sur votre soutien à nos côtés.

En 2011, comme depuis plus d'un siècle maintenant, le SNABF Solidaires sera encore et toujours à vos côtés pour exiger et obtenir, au travers de réelles négociations, des avancées privilégiant l'intérêt de tous les agents de notre institution, qu'ils soient cadres ou non cadres, statutaires ou contractuels, ou encore retraités.

**Nous vous souhaitons à tous et à toutes
une très bonne année 2011 !**



WWW.SNABF.ORG